

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Direction de la stratégie et des moyens  
Service du développement territorial  
Bureau de l'aménagement durable

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

-----  
**Projet d'implantation d'une  
centrale photovoltaïque au sol sur  
la commune d'IZAUX, lieu-dit « La Lande »**  
-----

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 19 octobre 2011, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire déposé par la SARL « Parc Solaire La Lande II » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Izaux, lieu-dit « La Lande », section A parcelle 368 a été prescrite, **du mardi 15 novembre 2011 au samedi 17 décembre 2011 inclus.**

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux

- en mairie d'Izaux, siège de l'enquête,
- à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre,
- à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Bureau de l'Aménagement Durable).

Toute information sur le projet peut être demandée auprès d'Adéva INGENIERIE, assistant au maître d'ouvrage, représenté par M. Cédric BONNECAZE – 2, avenue G. Pompidou – 31500 Toulouse.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit à la mairie, à l'attention de M<sup>me</sup> Florence HAYE, retraitée de la Fonction Publique, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Pau, qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie d'Izaux :

- **le mardi 15 novembre 2011, de 14 H 30 à 17 H 30,**
- **le mercredi 30 novembre 2011, de 14 H 30 à 17 H 30,**
- **et le samedi 17 décembre 2011, de 9 H à 12 H.**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra demander au Préfet des Hautes-Pyrénées (Bureau de l'Aménagement Durable - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, qui seront également tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'Izaux et à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra, en sa qualité d'autorité compétente, la décision quant au permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol d'Izaux.

Tarbes, le 19 octobre 2011

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Marie-Paule Demiguel